Part d'énergie renouvelable
dans la consommation énergétique

3 975 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2015 à 3 975 GWh, soit 16,4 % de la production nette d'électricité totale

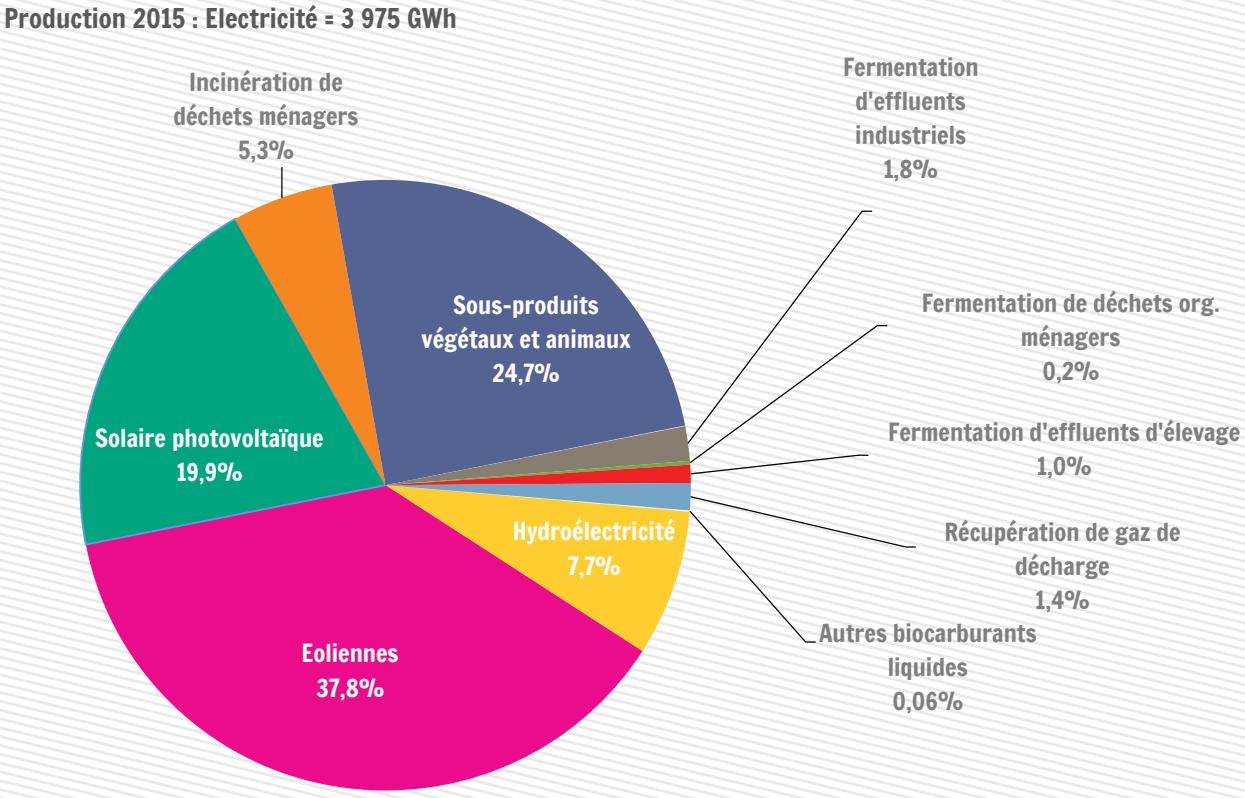

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2015 s'élève à 3 975 GWh (+13,5 % / 2014 et x5 depuis 2005), représente 16,4 % de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (29 %), à la force hydraulique (7,7 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (38 %) et au photovoltaïque (20 %, soit une production multipliée par 12 depuis 2010), toutes les sources étant en progrès. L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 813 GWh. La production électrique liée à la biomasse (1 161 GWh) en diminution est inférieure à la production électrique éolienne (1 501 GWh).

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Un des objectifs pour lesquels les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20 % de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13 % à atteindre, soit en valeur absolue 4,224 Mtep (49 120 GWh). Ce seuil a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. L'Arrêté du gouvernement wallon (2015) fixe l'objectif wallon en 2020 à 15 600 GWh. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable (production d'énergie brute SER) dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 11,1 % en 2015 (méthodologie, Directive 2009/28/EC) dont 3,3 % dû à l'électricité, 6,7 % à la chaleur et 1,1 % aux transports.

Part d'énergie renouvelable
dans la consommation énergétique

Production 2015 : Chaleur = 8 105 GWh

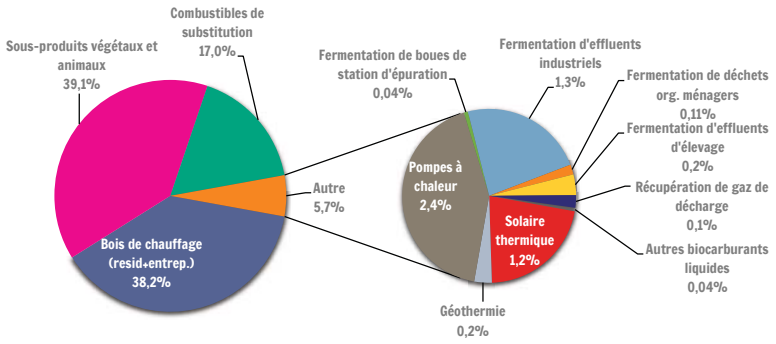

La production de chaleur nette s'élève à 8 105 GWh en 2015 (+4 % /2014 et +74 % depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide. L'évolution est à la hausse par rapport à 2014 (+6 %, et multipliée par 3,5 depuis 1990).

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2015 : 1 909 Mw él

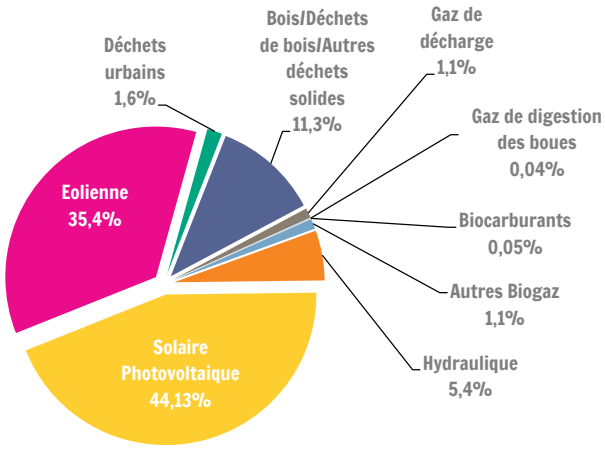

En 2015, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 1 909 Mw él (+3 % /2014) et a été multipliée par 6 depuis 2005 (304 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 44 % et 35 % en 2015 alors qu'elle était respectivement de 0 % et 16 % en 2005.

Sources : SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).
1. GWh : gigawattheure.
2. Mw él : mégawatt électrique
Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.
Sources : SPW – DGO4 – DEBD, ICEDD. Données novembre 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2018